



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 05 octobre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COURRIER CLUB :

Demande d'intégration au Criterium Excellence

Club : US AVON FOOTBALL

Considérant la demande d'intégration au Critérium U10 à U13 du club de US AVON FOOTBALL en date du 03/10/2023

Considérant que le club de US AVON FOOTBALL a complété l'autodiagnostic sportif et candidaté au label au cours de la saison sportive 2022-2023.

Considérant que l'article 3 du règlement Criterium Excellence permet à des clubs non labélisés de participer aux différents Criteriums sous réserve d'avoir complété et candidaté au label et des places disponibles restantes.

Considérant l'avis favorable des CTD-DAP.

Par ces motifs,

La Commission donne son accord pour l'intégration du club de US AVON FOOTBALL au sein du Critérium U10-U11 et U12 Excellence et met en délibéré sa décision concernant le Critérium U13 Excellence

Club : BUSSY ST GEORGES FC

Considérant la demande d'intégration au Critérium U9 à U12 du club de BUSSY ST GEORGES FC en date du 04/10/2023

Considérant que le club de BUSSY ST GEORGES FC a complété l'autodiagnostic sportif et candidaté au label au cours de la saison sportive 2022-2023.

Considérant que l'article 3 du règlement Criterium Excellence permet à des clubs non labélisés de participer aux différents Criteriums sous réserve d'avoir complété et candidaté au label et des places disponibles restantes

Considérant l'avis favorable des CTD-DAP

Par ces motifs,

La Commission donne son accord pour l'intégration du club de BUSSY au sein du Critérium U9-U10-U11 et U12 Excellence

DEMANDE DE RAPPORTS :

Plateaux U12/U13 Espoirs

Plateau du 30/09/2023 à Esbly en présence des clubs de Esbly, AS Rebais, Brie FC et Coulommiers

Considérant le mail de AS Rebais en date du 04/10/2023 mentionnant des propos grossiers venant d'un joueur du club de BRIE FC ainsi que des actes de violence.

Considérant que l'AS REBAIS mentionne que l'éducateur de BRIE FC a refusé de faire sortir les joueurs concernés du terrain malgré la demande de l'arbitre

Considérant qu'aucune feuille de match n'est arrivée au District concernant le plateau

Par ces motifs,

La Commission demande des rapports sur le déroulement du plateau et les faits évoqués, pour le 10/10/2023, à :

- L'éducateur du club de AS REBAIS
- L'éducateur du club de BRIE FC
- L'arbitre de la rencontre AS REBAIS-BRIE FC
- L'éducateur de ESBLY
- L'éducateur de COULOMMIERS

La Commission demande au club d'ESBLY de transmettre les feuilles de matchs au District pour le 10/10/2023 impérativement.